

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu le déménagement de Monsieur Franck DUMONT – 62380 LUMBRES

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit résidence Claude Monet les Impressionnistes sur les 3 emplacements face à l'entrée du bâtiment Claude Monet du **Vendredi 10 Janvier 2025 à 20h00 au Lundi 13 Janvier 2025 à 06h00.**

Article 2 : La mise en place des barrières sera réalisée par les Services Techniques.

Article 3 :
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur Franck DUMONT,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 02 Janvier 2025
Le Maire,

Joëlle DELRUE



Acte rendu exécutoire

le 6 - JAN. 2025